

1177

Re HAA
63/6

MATÉRIAUX

POUR

L'HISTOIRE PRIMITIVE ET NATURELLE

DE L'HOMME

Revue Mensuelle Illustrée

dirigée par

M. ÉMILE CARTAILHAC

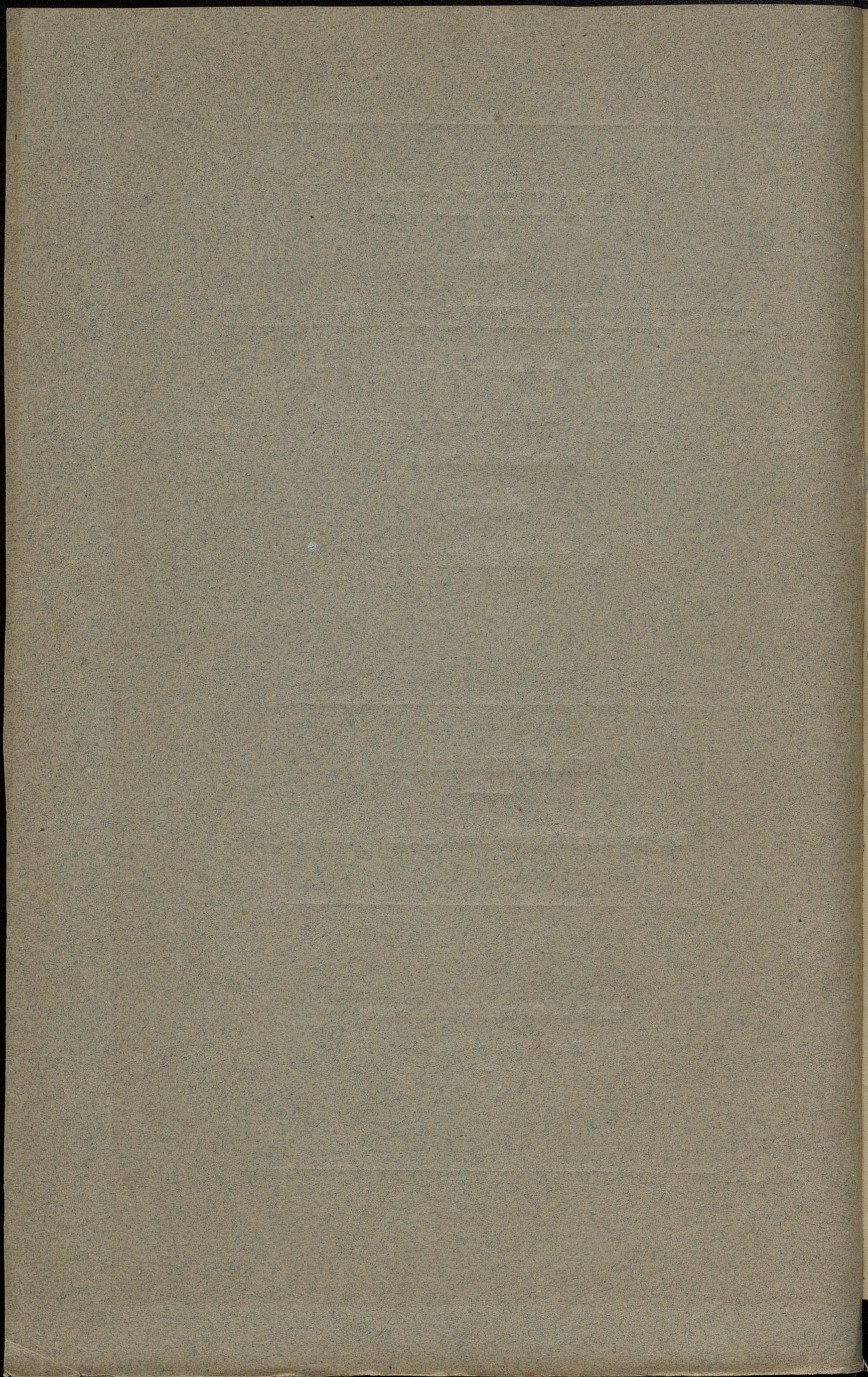
ED. PIETTE & SCAZE

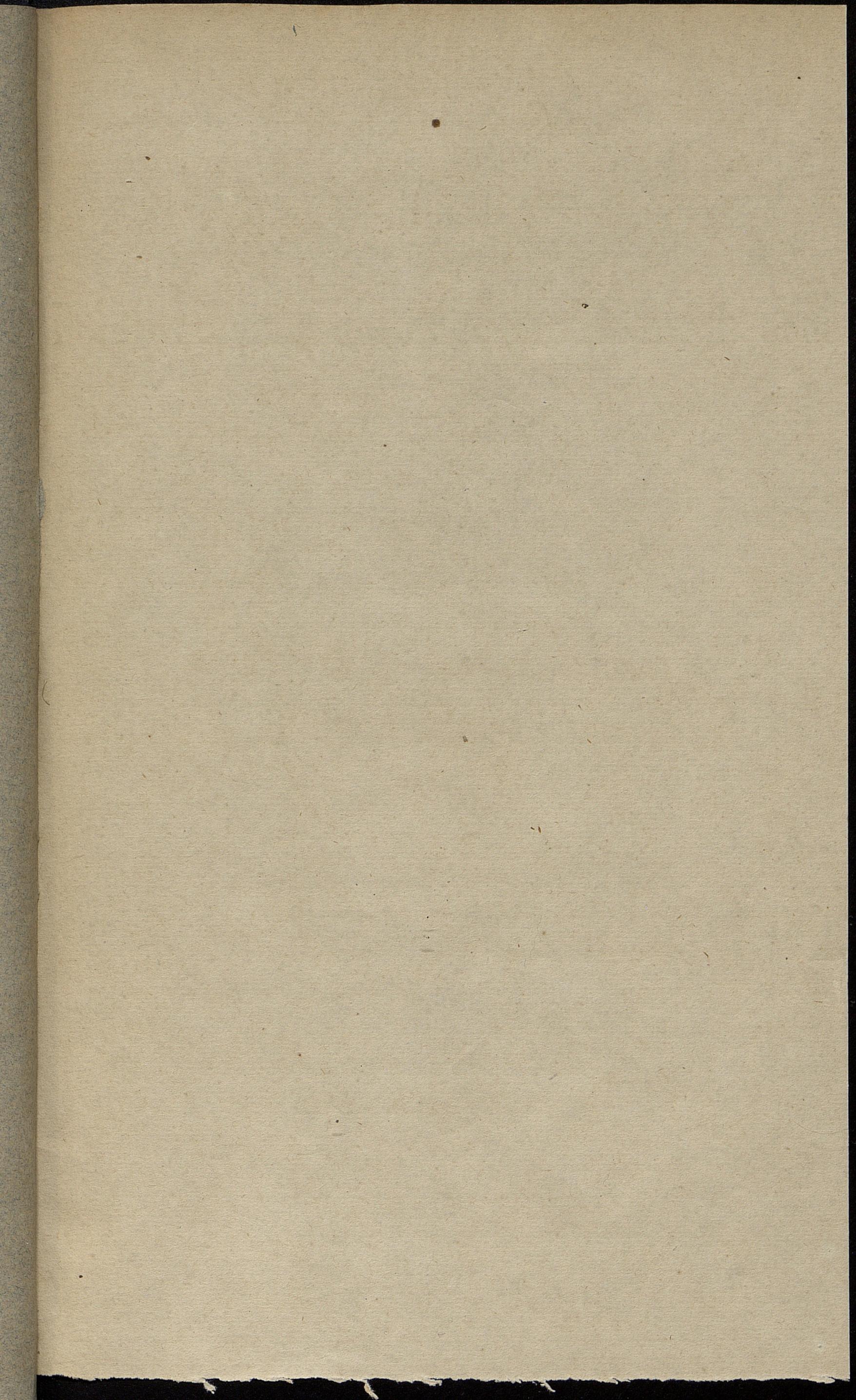
Les Tumulus d'Avezac-Prat (Hautes-Pyrénées).

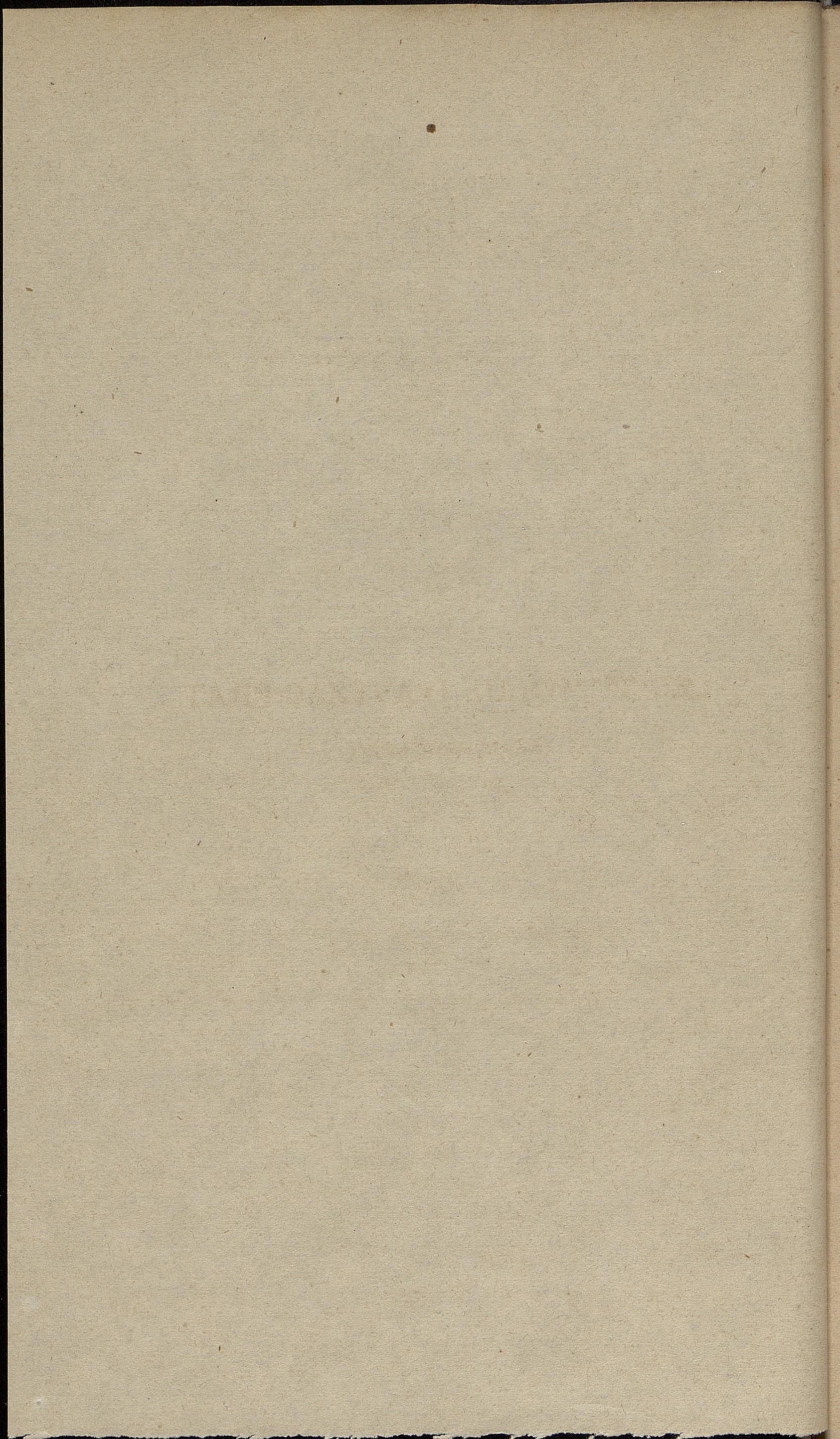
PARIS. — Ch. REINWALD, LIBRAIRE,

Rue des Saints-Pères, 15

—
1879

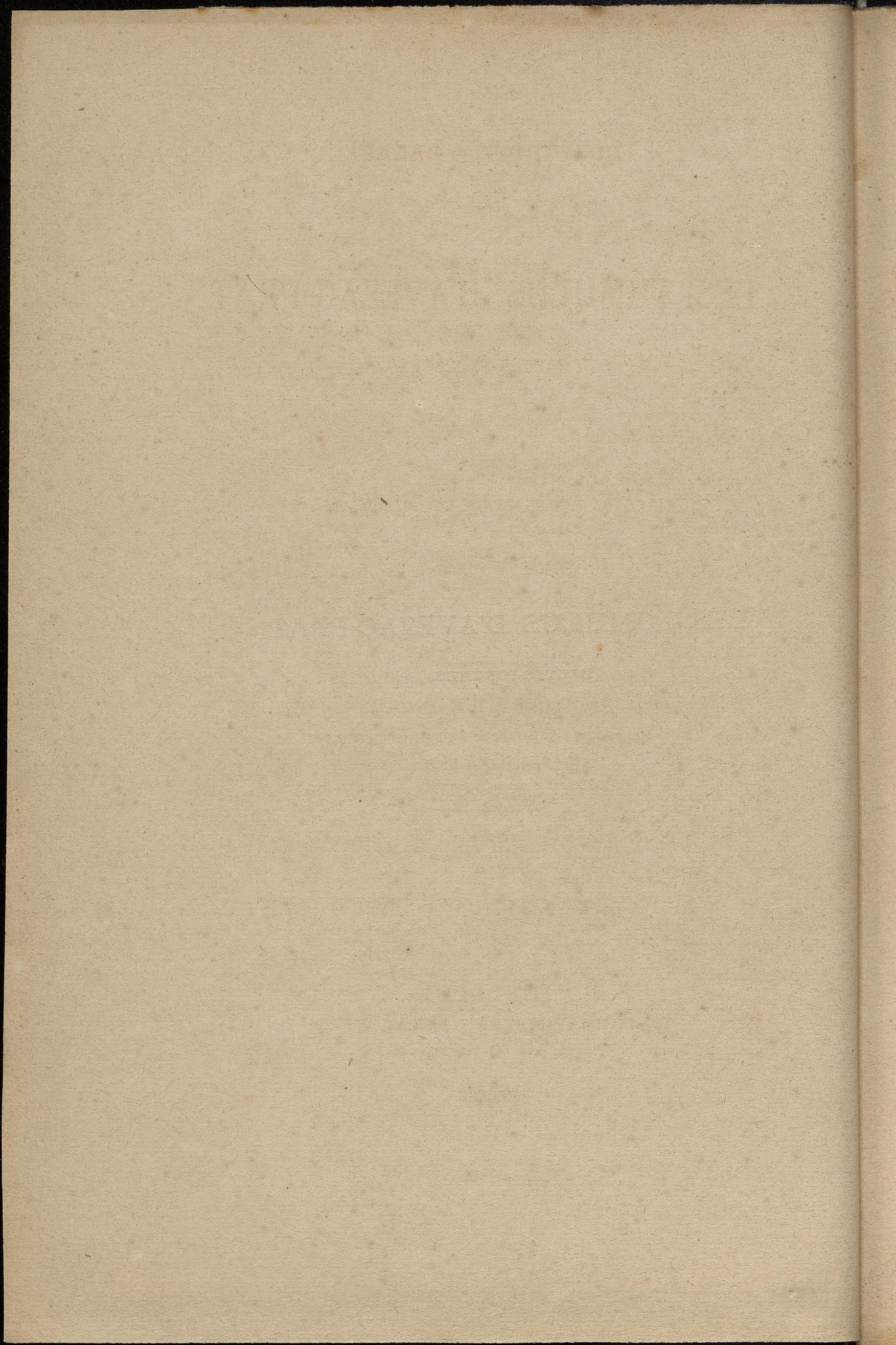






LES TUMULUS D'AVEZAC-PRAT

(HAUTES-PYRÉNÉES)



ED. PIETTE & SCAZE

LES TUMULUS D'AVEZAC-PRAT

(HAUTES-PYRÉNÉES)

(AVEC CINQ PLANCHES PAR M. PILLOY)

Extrait de la Revue :

Matériaux pour l'Histoire Primitve de l'Homme

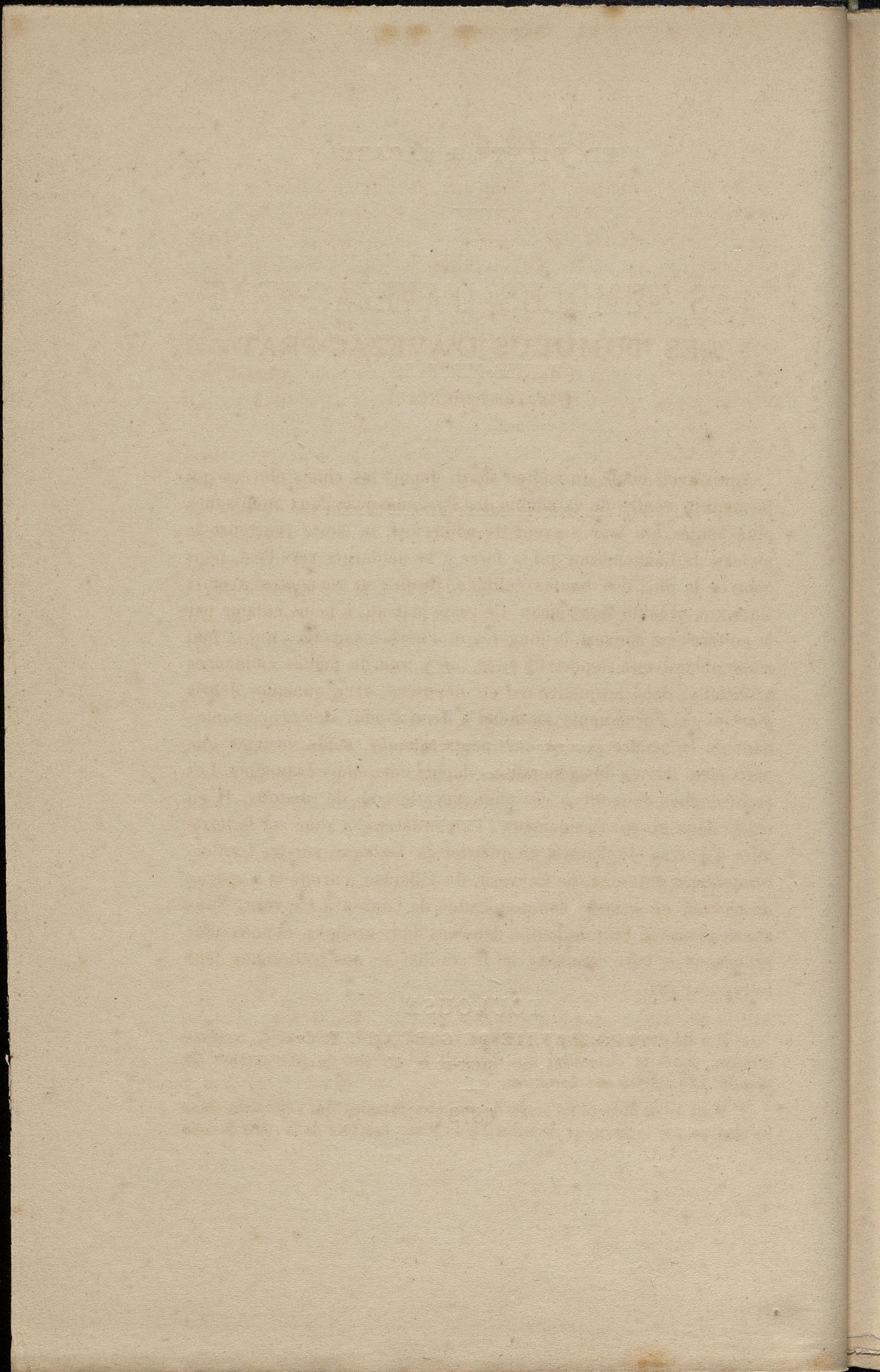
Toulouse. — 1879.

TOULOUSE

TYPOGRAPHIE DE GIBRAC ET C^e

44, RUE SAINT-ROME, 44

1879



LES TUMULUS D'AVEZAC-PRAT

(HAUTES-PYRÉNÉES)

Après avoir coulé du sud au nord, depuis les cîmes élevées qui forment le centre de la chaîne des Pyrénées jusqu'aux montagnes plus petites qui leur servent de contrefort, la Neste rencontre le plateau de Lannemezan qui la force à se détourner vers l'est, pour cotoyer le pied des hautes collines, jusqu'à sa rencontre avec la Garonne, près de Montréjeau. Ce vaste plateau, à peine entamé par la culture, est couvert de fougères et d'herbes sauvages qui le font ressembler à une steppe. Cà et là, on y voit de petites éminences artificielles dans lesquelles ont été déposées, avec quelques débris d'armes et d'ornements en métal à demi fondu, des urnes contenant de la cendre et des ossements calcinés, seuls vestiges que nous aient laissés des générations depuis longtemps évanouies. Les archéologues donnent à ces éminences le nom de *tumulus*. Il en existe deux groupes principaux : l'un entièrement situé sur le territoire d'Avezac (1), l'autre, au quartier de *Lestaque*, sur les territoires contigus d'Avezac, de Capvern, de Tilhouse, à droite et à gauche du chemin de grande communication de Loures à Capvern. Nous avons acquis le droit de fouille dans ces deux groupes, et nous nous proposons de faire connaître ici le résultat de nos recherches dans le premier (2).

(1) Il a été découvert, il y a quelques années, par M. Bordenave, conducteur des ponts et chaussées, qui dirigeait les travaux de construction du chemin de Labarthe aux Baronnie.

(2) Nous avons observé les restes de quelques tumulus qui s'élevaient dans les champs, sur le territoire de Labarthe-de-Neste, non loin de la route de cette

Les tumulus d'Avezac sont au nombre de cinquante. Placés sur le faite d'une colline qui s'étend de l'est à l'ouest et se bifurque en jetant vers le nord-ouest un petit rameau, ils sont signalés au levant par un menhir appelé *Peyre salazou*. On en compte quarante-quatre sur la colline principale et six sur son rameau. Leur diamètre, qui varie de 3 à 30 mètres, est en moyenne de 12 mètres. Leur hauteur, qui n'est parfois que de 12 centimètres et qui d'autres fois dépasse 2 mètres, est en moyenne de 66 centimètres. Chacun d'eux est entouré d'un cromlech, ou cercle de pierres, placé sur ses pentes, à quelques centimètres au-dessus du sol. Les pierres sont brutes, presque contigues et généralement plantées debout. Quelques enceintes sont recouvertes d'une mince couche de terre, soit qu'avec le temps elles se soient enfoncées par leur propre poids, soit qu'elles aient été recouvertes par les terres descendues du sommet des tertres.

Les tumulus qui s'élèvent sur la crête de la colline principale sont comme nous l'avons dit au nombre de quarante-quatre, vingt-sept alignés de l'est à l'ouest, suivant une droite qui aboutit à la *Peyre salazou*; les dix-sept autres groupés irrégulièrement des deux côtés de cette ligne. Tous ceux que nous avons fouillés nous ont paru dater des premiers temps de l'âge du fer. Mais ceux qui se dressent en un alignement régulier sur la colline et la ramification, ont un cachet d'antiquité plus accentué que celui des autres : les inhumations y ont été moins nombreuses ; ils renferment plus de bronze et moins de fer ; l'urne cinéraire y est parfois signalée par une pierre ; enfin, les objets que l'on y trouve ont une forme plus archaïque que ceux des *autres tertres funéraires* : ainsi, c'est dans les tumulus alignés que nous avons recueilli le torqué à plaques circulaires de bronze et l'épée à courte poignée que nous avons fait

commune à Capvern. Nous avons visité un autre groupe à Prat, section d'Avezac, au quartier de *Sours* ; mais ils sont très-petits et presque tous ont été fouillés. Il y en a aussi dans le territoire de la Bastide, au quartier de *Ribarrouy*. Enfin, nous mentionnerons au fond de la vallée de la Neste, sur le bord de la rivière et près de la route, à 300 mètres environ au-dessus des bains de Cadéac, au lieu dit le *camp bataillé*, un grand tumulus sur lequel est plantée une croix de bois.

figurer dans les planches qui accompagnent cette étude (Pl. III, fig. 9 et 10, et Pl. IV, fig. 1). Nous pensons donc que les tertres alignés ont été les premiers élevés, et que c'est seulement dans la suite des temps que ceux qui sont irrégulièrement groupés dans le voisinage du menhir sont venus s'y ajouter. Ce n'est pas qu'il y ait, dans ce cimetière, les vestiges de deux civilisations différentes. Nous y voyons une civilisation unique dont la durée de quelques siècles a cependant été suffisante pour que des modifications sensibles se soient produites dans les mœurs et dans l'industrie des occupants.

Les tumulus d'Avezac sont presque tous formés d'un simple amas de terre. Quelques-uns cependant, qui font partie des alignements, présentent des particularités de structure qui méritent d'être décrites et contribuent à leur donner un cachet d'antiquité remarquable.

Le tumulus qui forme à l'est l'extrémité de l'alignement principal renferme, à 1 mètre 28 centimètres de profondeur, un pavé composé de gros cailloux arrondis dont certains ont 50 centimètres de longueur, 40 d'épaisseur et 30 de largeur. Ce pavé n'a pas moins de 60 centimètres d'épaisseur. Au-dessous nous n'avons rien trouvé. Au-dessus nous avons recueilli des urnes et, avec elles, des bijoux de bronze ou de fer et des armes de fer, parmi lesquelles était l'épée à courte poignée dont nous venons de parler. Dans l'intérieur du pavé, nous avons remarqué, du côté nord, une mince zone de charbons et de cendre avec quelques ossements calcinés.

Un petit tumulus dépendant du même alignement, et le cinquième à partir du menhir, présente une disposition qui rappelle celle des tertres funéraires néolithiques et calceutiques qui s'élèvent sur les landes d'Ossun, de Bartrès, de Pontacq et de Ger. Au lieu d'un cercle de pierres extérieur, il possède à l'intérieur une sorte de muraille ou pavé formant une bande circulaire, large de 1 mètre 40 centimètres, composée de pierres semblables à celles dont on fait les fours dans le pays. Nous n'avons trouvé dans ce tumulus que du charbon, des débris de poterie et une amulette de pierre schisteuse taillée en rond, ayant un trou au centre.

A l'extrémité du petit mamelon qui se détache de la colline, et qui porte le nom de *trétzé puyos*, les treize monticules (de *puya*, monter), nous avons découvert un autre cromlech interne dans un

tumulus qui fait partie d'un groupe de trois tertres enserrés ensemble dans une enceinte extérieure formée par 172 grosses pierres placées debout, dont quelques-unes dépassent le sol de 65 centimètres. Cette enceinte a 34 mètres 75 centimètres de diamètre. Un alignement de pierres contigues ou très-rapprochées les unes des autres, enfouies complètement dans la terre à une petite profondeur, divise cette grande enceinte en deux parties et aboutit, au nord, au cromlech interne qui est inscrit dans le cromlech externe et tangent à la circonférence de ce dernier. Le cromlech interne est formé de deux lits de pierres roulées, de grosseur uniforme, contigues, posées en recouvrement les unes sur les autres. Il est probable qu'il contenait la dépouille de l'un des puissants de ce pays ; mais nous n'y avons rien trouvé. Il avait été fouillé autrefois par un chercheur de trésors qui en avait inutilement détruit les richesses archéologiques. Les petits tertres qui subsistent encore dans l'intérieur de la grande enceinte ne nous ont donné que des débris de poterie et divers objets en fer.

Quelques tumulus ont, à leur centre, une pierre de la grosseur d'une petite borne. D'autres, uniquement formés de terre, portent la trace d'un fossé circulaire, creusé dans leurs pentes et concentrique à leur cromlech extérieur : tels sont les troisième et quatrième, à partir du menhir, dans l'alignement principal. L'usage des fossés entourant la tombe d'un chef s'est conservé pendant presque toute l'époque gauloise. Dans la Marne et dans l'Aisne, les sépultures qui contiennent un char enterré avec le défunt, sont ordinairement entourées d'un fossé (1).

Après avoir fouillé quelques tumulus, nous avons pu nous rendre compte d'une partie des rites funéraires en usage à l'époque où l'on a formé la nécropole d'Avezac. Lorsqu'une personne de qualité ou un chef de famille mourait, on commençait par élever un tumulus. C'était le plus souvent une simple butte de terre. On laissait au sommet une plateforme sur laquelle était dressé le bûcher. On y transportait le mort paré de ses bijoux et muni de ses armes ; après

(1) Il convient d'ajouter qu'au temps de César les Gaulois ne se servaient plus de chars de guerre ; l'usage n'en existait plus que dans la Grande-Bretagne.

quoi, on mettait le feu ; puis, quand tout était consumé, on recueillait les débris des os calcinés et les cendres du mort et l'on déposait le tout dans une urne, avec les bijoux qui n'avaient pas été entièrement fondus. L'urne était recouverte d'un autre vase, et l'on enlaçait autour d'elle les armes tordues par le feu et non encore refroidies. On peut voir, sur l'une des planches qui accompagnent cette notice, une urne ainsi entourée des armes du défunt (Pl. I). La lance a été enroulée sur elle-même et ressemble à une crosse d'évêque ; l'épée a été également enroulée, et une arme de jet fait le tour de l'urne. Lorsque la cendre et les restes de ce qui avait appartenu au défunt avaient été ainsi rassemblés, on placait l'urne sur la couche de charbons laissée par le bûcher, ou on l'enterrait à côté ; puis on apportait de nouveau de la terre sur le tumulus, et on terminait sa construction.

Nous avons souvent constaté, dans les tumulus qui n'ont pas été trop bouleversés par les inhumations postérieures, la trace du bûcher : c'est une couche lenticulaire de cendre et de charbon ayant plusieurs mètres de largeur et quelques centimètres d'épaisseur ; on la rencontre à des profondeurs variables (généralement à 1 mètre ou 1 mètre 50 centimètres). Cette couche est encore très-visible dans un tertre que l'on a entamé pour faire les talus du chemin de Labarthe aux Baronnie. Elle a 4 centimètres d'épaisseur, 3 mètres 60 centimètres de diamètre, et se trouve à une profondeur de 1 mètre 23 centimètres. Parmi les tumulus que nous avons fouillés, celui où le bûcher a laissé la trace la plus considérable est le troisième du grand alignement à partir du menhir. La couche de cendre et de charbon y est à 1 mètre 40 centimètres de profondeur ; elle a 5 mètres de diamètre et 6 centimètres d'épaisseur. Nous y avons recueilli des lingots de bronze provenant des bijoux fondus, un gros bouton de bronze et une amulette de pierre triangulaire. Les débris d'ossements calcinés y sont en telle quantité, qu'on devait y avoir brûlé en même temps plusieurs cadavres humains, ou un seul cadavre avec des animaux.

Quelques tumulus renferment plusieurs lits de cendre superposés, séparés par une couche de terre, preuve évidente qu'à différentes reprises des morts y ont été apportés, puis incinérés, et

que les hommes qui ont élevé le bûcher, pour les derniers, ont respecté la trace du bûcher des premiers, sans doute parce que tous ces morts étaient de la même famille, et que l'on avait encore souvenir de la profondeur à laquelle se trouvait la plateforme d'incinération des plus anciens.

Cet usage de brûler le défunt sur le tertre qui lui était destiné et de faire servir ce tertre au bûcher et à l'incinération de plusieurs individus apportés en des temps différents, existait dès l'époque du bronze dans le midi de la France, comme on a pu le constater en fouillant les buttes funéraires de Bartrès et d'Ossun (1). Les hommes de l'âge du fer qui ont établi le cimetière d'Avezac ont hérité de cette coutume des générations qui les ont précédés, mais ils ne s'y sont pas toujours conformés. Lorsqu'un tumulus avait déjà reçu plusieurs inhumations, on n'y dressait plus le bûcher ; on incinérât le corps ailleurs ; on recueillait dans l'urne les os calcinés, les bijoux à demi-fondus et la cendre du mort ; on la portait, avec les armes déformées, dans le tumulus, où on l'inhumait, après l'avoir entourée du reste de la cendre mêlée de charbons et des débris d'ossements qu'elle n'avait pu contenir ; ensuite on refermait le tumulus. Dans ce cas l'inhumation d'une urne se faisait comme se fait celle d'un cercueil. Les parents en connaissaient la place dans la butte funéraire, et quand l'un d'eux mourait, il arrivait souvent que l'on plaçait, par un soin pieux, son urne à côté de celle de la personne aimée qui l'avait précédé dans la tombe. Combien de fois n'avons-nous pas trouvé deux urnes, l'une contenant les cendres d'un homme (2), l'autre celles d'une femme, placées l'une à côté de l'autre, ou même superposées et séparées par quelques centimètres de terre seulement. C'étaient, pensions-nous, celles d'époux qui avaient voulu se réunir dans la mort. Les urnes renfermant les cendres d'un homme étaient, sauf quelques exceptions, grandes et généralement très-simples ; celles de femmes, plus petites et plus

(1) Il y a à Bartrès des tumulus de l'âge du bronze et de l'âge du fer. L'âge du fer paraît y avoir succédé immédiatement à l'époque cébénienne.

(2) Nous avons supposé que les urnes accompagnées d'arme renfermaient la cendre d'un homme.

ornées ; celles du pauvre, le plus souvent unies. La cendre des enfants était placée dans de petits vases à panse arrondie, à col large, droit ou presque droit, qui n'avaient pas toujours un décimètre de hauteur. Nous n'y avons jamais trouvé de fragments d'os. Le feu consumait complètement ces petits corps ; il faut le secours de la loupe pour distinguer dans la cendre la blanche poussière de leurs ossements. Rien n'est plus touchant que de voir ces petites urnes placées autour de celles de leurs parents et parfois abritées sous le même couvert. Souvent le vase funéraire qui contient les restes de l'enfant a été enfermé dans celui de la mère, comme si elle avait voulu que cet être fragile, qu'elle avait porté dans son sein, dormît encore au milieu de la cendre maternelle. Nous avons recueilli, non sans émotion, l'une de ces petites urnes dans celle de son père. Ainsi, chaque coup de pioche de nos ouvriers dans ce cimetière, en mettant au jour les vestiges industriels d'un peuple depuis longtemps disparu, faisait en quelque sorte sortir du sol et monter jusqu'à nos cœurs les sentiments qui avaient animé les hommes dont les restes gisaient sous nos pieds. Ce n'était plus seulement des débris de poterie que nous examinions ; le chercheur faisait place à l'homme ; une émotion profonde nous remuait, évoquant dans notre cœur le plus doux, le plus tenace des sentiments humains, l'affection de la famille, avec ses joies, ses tristesses, ses douleurs !

Les urnes étaient enterrées à une profondeur qui atteignait rarement 1 mètre 50 centimètres et qui variait le plus souvent entre 0^m,20 à 0^m,70. Nous n'en avons jamais vu plus de trois superposées. Certains tumulus n'en renfermaient qu'une seule. D'autres en contenaient jusqu'à cinquante. Chacun de ceux-ci était sans doute une sépulture de famille ou le champ de repos de tous les clients d'un même chef. Quand un tertre ne renferme qu'une seule urne, ce qui est rare, elle est ordinairement placée à quelques centimètres au sud-est du centre. Dans ceux où l'on en trouve plusieurs, elles sont plus nombreuses sur le côté de la butte qui regarde le sud-est que sur les autres côtés. Elles sont généralement revêtues d'une couleur noire. Quelques-unes sont grises ; d'autres, en plus petit nombre, rougeâtres. Le noir paraît avoir été adopté dans la région pyréné-

néenne comme couleur de deuil, pour les vases funéraires, dès l'époque néolithique. Ceux des allées couvertes de Bartrès et de Ger sont ordinairement enduits de noir.

Parmi les urnes d'Avezac, les plus élégantes ont peut-être été faites pour recevoir la cendre des morts. Les autres, en bien plus grand nombre, semblent avoir été empruntées à la vaisselle usuelle. Les pauvres prenaient un vase quelconque dans la maison du défunt pour y mettre sa poussière. Ils ne le teignaient même pas toujours, ou du moins, s'ils le teignaient, la couleur employée a rarement laissé une trace.

Les urnes sont de formes très-variés : elles se composent ordinairement d'une panse arrondie et d'un col plus étroit que la saillie de la panse. Il en est qui manquent de col et dont l'ouverture est en retrait, sans être surélevée ; d'autres ont un pied comme les vases d'ornement ; d'autres, munies d'un anse, ressemblent à une tasse ; quelques-unes pourraient passer pour des pots à fleurs.

Les vases qui servaient de couvercles aux urnes étaient des écuelles profondes, parmi lesquelles on en voit qui ressemblent à des bols et à des saladiers, quoiqu'elles manquent de pied. Ces écuelles ont souvent une petite anse percée d'un trou qui permettait de les suspendre. Elles n'avaient pas le privilège exclusif de recouvrir les urnes funéraires ; elles étaient quelquefois remplacées par une pierre schisteuse ou par un simple tesson.

Toutes ces poteries ont été faites à la main. Elles sont mal cuites et, partant, très-fragiles. La pâte en est noirâtre ou rougeâtre, avec des points blancs ; quelquefois elle est grise ou rouge et d'un grain plus fin. L'ouvrier les façonnait en trois parties qui se séparent assez facilement l'une de l'autre, surtout quand elles ont subi les secousses réitérées d'un transport par chemin de fer : la base avec la partie inférieure de la panse, le haut de la panse et le col. Les ornements consistent en sillons tracés autour du vase, impressions de doigts, mamelons larges, lignes obliques descendant jusqu'à la base, ou encore segments de sillons parallèles irrégulièrement distribués dans des triangles et des quadrilatères. Les urnes cinéraires n'ont jamais cette multitude de petits pieds, ni ces petites anses ou mamelons percés d'un trou pouvant recevoir une

fine corde, comme dans les vases funéraires des allées couvertes de Ger et de Bartrès.

Les armes recueillies dans les tumulus d'Avezac sont des épées, des couteaux, des lances, des javelots. Toutes sont de fer. Les épées ressemblent à celles de l'âge du bronze. Elles sont à double tranchant, consolidées par une côte qui en suit le milieu dans toute la longueur. La poignée, qui emboîte la partie inférieure de la lame, se termine postérieurement par deux boutons. Le fer de la partie destinée à recevoir la main est aplati ; il était muni d'un revêtement de bois, de cuir ou d'os qui manque maintenant. La longueur de ces épées varie de 46 à 65 centimètres : la largeur de la lame, à la base, est de 3 centimètres et demi à 4 centimètres. Les hommes de ce temps remédiaient à la flexibilité que laissait à ces armes la mauvaise trempe du métal, en les faisant larges et courtes, et en les fortifiant par une côte médiane. Peut-être aussi la rareté du fer fut-elle d'abord l'une des raisons des petites dimensions de ces armes ; plus tard, en effet, on les fit plus longues, sans savoir beaucoup mieux les tremper.

Nous n'avons recueilli que deux épées entières, l'une dans le premier tumulus du grand alignement (Pl. III, fig. 9 et 10), l'autre dans le septième des tertres groupés irrégulièrement dans le voisinage de la *Peyre salazou* (Pl. I). La poignée de la première a 41 centimètres et demi de longueur, avec l'emboitement de la lame ; mais la place pour mettre la main n'a que 6 centimètres de hauteur. Nos mains européennes n'y sauraient tenir ; et cette faible dimension décèle l'origine asiatique de celui qui maniait cette arme. La seconde épée a une poignée dont la longueur est de 46 centimètres et demi. La place pour mettre la main a 9 centimètres. Nos soldats auraient pu s'en servir. Il semble donc que depuis l'époque où les tumulus alignés ont été élevés, jusqu'à celle où l'on a enterré les urnes dans les tertres irrégulièrement groupés, il se soit écoulé assez de temps pour que la race envahissante se soit mêlée aux vaincus et croisée avec eux. Une autre circonstance doit faire penser que l'épée à courte poignée du premier tumulus est la plus ancienne : elle avait un fourreau de métal ; celle des tumulus non alignés paraît n'en avoir eu qu'un de bois ou de cuir, comme les

épées des Rémois et des Suessiones. Peut-être était-il garni de fer sur les bords ; car nous avons trouvé, sur l'urne où elle était, une étroite et longue bande de forte tôle repliée sur elle-même, dont les fragments rongés par la rouille, mis bout à bout, avaient ensemble une longueur de 4^m,40, c'est-à-dire un peu plus du double de la longueur de la lame, qui est de 52 centimètres. Ainsi, parmi les tumulus d'Avezac, les premiers semblent avoir été construits pendant l'époque qui a immédiatement suivi l'âge du bronze, et les derniers élevés auraient reçu la dépouille des morts jusqu'au temps où l'invasion belge, qui s'est arrêtée aux bords de la Loire, a fait sentir son influence dans le midi de la Gaule par des changements réalisés dans l'industrie. Il convient d'ajouter que, s'il paraît y avoir eu des épées à fourreau de bois dans les tumulus irrégulièrement groupés d'Avezac, il y a eu en plus grande abondance des épées à fourreau de métal, dont nous avons recueilli de nombreux fragments. Ces fourreaux, comme ceux provenant des tumulus alignés, sont formés d'une gaine de cuivre revêtue d'une gaine de fer, sur laquelle brillent des incrustations de bronze. Ils sont couverts d'ornements en creux consistant en lignes et en cercles concentriques, dont le centre est marqué par un point.

Les coutelas sont nombreux et ont une forme très-remarquable (Pl. III, fig. 6 et 7). Plus pointus que les couteaux catalans, ils ont comme ceux-ci le dos échancré à la partie antérieure. La lame est parfois incrustée d'étroites bandes de bronze ; le tranchant en est très-concave. Peut-être s'en servait-on alternativement pour couper les céréales et pour égorger les animaux. Le manche est de fer ; presque toujours cylindrique, ayant quelquefois un revêtement de chaque côté, il se termine postérieurement par un renflement ou par un petit cylindre perpendiculaire à la poignée. Des anneaux de bronze incrustés, des lignes circulaires et des chevrons en sont les ornements. Un débris de chaînette en fer collé contre le manche de l'un de ces couteaux indique qu'on pouvait les suspendre.

Nous avons trouvé une autre sorte de coutelas dans les petits tumulus de Prat, au quartier du *cap de Sours* (Pl. III fig. 11). La lame est droite avec un dos épais, à facettes, et un tranchant très-légèrement convexe. Elle se termine inférieurement par une soie qui pénètre dans le manche.

Les tumulus d'Avezac nous ont fourni des couteaux de plus petite dimension. Les uns sont pointus en forme de tranchet ; le manche en fer est couvert de chaque côté d'un revêtement retenu par des rivets. La lame triangulaire n'a que 4 ou 5 centimètres de longueur. Ils servaient peut-être d'instruments de chirurgie. Les autres ont la lame large, arrondie en avant et percée d'un trou de suspension (Pl. III, fig. 8). Le manche est également en fer avec revêtements ; il était aussi quelquefois muni d'un trou de suspension vers l'extrémité postérieure. C'était probablement le couteau usuel, on pouvait le laisser sans danger dans la main des enfants.

Les lances étaient de véritables épées terminées postérieurement par une douille destinée à recevoir un manche de bois (Pl. III, fig. 2). Nous en avons recueilli une dont le fer, depuis la pointe jusqu'à l'ouverture de la douille, a 60 centimètres. La lame seule a 49 centimètres de longueur sur 3 de largeur à la base ; elle est renforcée au milieu par une grosse côte qui se prolonge jusqu'à la pointe et qui a 11 millimètres de largeur moyenne. La base de cette lame, à l'endroit où elle se relie à la douille, n'est ni prolongée en barbelures, ni courbée comme la partie postérieure d'une feuille de saule : elle est coupée perpendiculairement à la côte de renforcement. La douille, qui a 2 centimètres et demi de diamètre, à l'ouverture, indique l'épaisseur de la hampe qu'elle recevait.

Nous avons recueilli une autre pointe de fer que la largeur de la douille nous paraît devoir faire classer parmi les piques, quoique sa forme, qui est celle de certaines flèches gauloises, la rapproche des armes de jet (Pl. III, fig. 3). C'est une tige conique, à six pans, ayant 29 centimètres de longueur, terminée antérieurement par une pointe, évidée postérieurement pour recevoir une hampe. L'ouverture de la douille a un peu moins de 3 centimètres ; celle des javelots ordinaires n'a guère plus de 2 centimètres. La grosseur de la hampe qu'elle devait recevoir dépasse donc celle des armes de trait ordinaires.

Les javelots ont, comme ceux que l'on rencontre dans toute la Gaule, une lame en forme de feuille de saule, renforcée par une côte médiane qui n'est que la continuation du relief de la douille. Des incrustations de bronze, en forme d'anneaux, dans le fer de quel-

ques-unes de ces armes, révèlent le goût qu'avaient pour le brillant les populations qui ont élevé ces tumulus.

Nous avons trouvé, enroulée autour d'une urne, une autre arme de trait fort remarquable (Pl. III, fig. 4 et 5). C'est une tige de fer ayant 1 mètre 82 centimètres de longueur, et au milieu de laquelle est une poignée. La tige, hexagonale antérieurement, quadrangulaire postérieurement, se termine en avant par une pointe de lance barbelée, de 9 centimètres de longueur sur 2 et demi de largeur maxima. A 2 centimètres et demi en arrière des deux barbelures, sont deux autres barbelures très-petites destinées à déchirer la plaie, ou à empêcher le trait de sortir du bouclier qu'elle aurait percé et à découvrir ainsi l'adversaire. Lorsque l'on tient cette arme par la poignée, elle est parfaitement en équilibre et le guerrier, en abordant son ennemi, pouvait la brandir et la lancer contre lui. Mais il était alors impossible de se battre en masse compacte, car en ramenant le bras pour la lancer, on aurait pu blesser, avec le fer de la tige, le combattant placé derrière soi. La place pour mettre la main a 9 centimètres de longueur (autant que l'épée à fourreau de bois dont nous avons parlé). Enroulée autour de la même urne, elle appartenait, sans doute, au même guerrier. L'un de nous a remarqué, dans la collection de M. Morel, quelques fragments d'une tige en fer que le propriétaire considère comme des débris de lance, provenant de la sépulture d'un guerrier enterré sur son char dans un cimetière de la Marne. Ces fragments pourraient appartenir à une arme semblable à celle que nous venons de décrire.

Les bijoux trouvés dans les tumulus d'Avezac sont en bronze, en fer, ou en fer et bronze. Ce sont des diadèmes, des appliques, des torqués, des bracelets, des boutons et des fibules. Les diadèmes sont formés d'une bande de bronze circulaire plus large en avant qu'en arrière, avec fermoir en fer. Les ornements sont des rangées de petits triangles et des cercles concentriques ayant un point central. Le plus complet de ceux que nous ayons recueillis provient des tumulus irrégulièrement groupés (Pl. VI, fig. 2). Nous en avons trouvé quelques fragments dans les tertres du grand alignement. Tous accompagnaient des urnes ornementées et sans armes; ils étaient dans l'intérieur ou autour du col, avec des torqués et des

bracelets fort grêles et d'un petit diamètre. Ces diverses circonstances nous ont fait penser que les diadèmes étaient des parures de femme. Mais comme les généralisations basées sur des faits peu nombreux peuvent être démenties par la découverte de faits nouveaux, nous présentons cette déduction, non comme une vérité, mais comme une probabilité sur laquelle nous appelons la critique des chercheurs ; il en est ainsi de plusieurs autres explications que nous avons cru devoir proposer, en étudiant le cimetière d'Avezac.

Les appliques sont des plaques de bronze découpées, présentant quelques trous au moyen desquels elles ont pu être attachées à du cuir, à des étoffes, à du bois. Elles ont pu notamment orner des ceintures. Telles sont celles que nous représentons dans la planche IV, fig. 4, 10 et 11. Les fragments figurés sous les numéros 3 et 12 ne sont peut-être aussi que des appliques, quoique on puisse les regarder comme des peignes. La fragilité des bronzes qui ont subi l'action du feu est telle, que la plupart des objets de ce genre que nous avons voulu recueillir sont tombés en poussière quand nous avons essayé de les dégager de la terre qui les recouvrait. Les ornements sont des cercles concentriques ; sur le fragment n° 3 les cercles sont entourés de rayons. Cette ornementation, que l'on voit apparaître dès l'âge du renne et qui devient de plus en plus fréquente sur les bijoux néolithiques, sur ceux de l'âge du bronze et de l'époque gauloise, constitue un insigne religieux auquel les cromlechs eux-mêmes ont emprunté leur forme. Les peuples de ces différents âges le multipliaient sur tous les objets comme on le fait de nos jours pour l'image de la croix. Dans l'Inde contemporaine, le cercle avec un point au milieu s'appelle *méhadeo*. Il représente la puissance fécondante, de même que les menhirs. Dans l'Égypte des Pharaons, il symbolisait *Ammon-ra* considéré comme Dieu solaire. En retrouvant au commencement de l'époque du fer ce cercle pointé, entouré de rayons, déjà signalé dans les cavernes dès l'époque de la Madeleine, on ne peut s'empêcher de penser qu'il a été la représentation primitive du Dieu solaire, envisagé surtout comme puissance créatrice et fécondante, et qu'il a gardé cette signification pendant une longue série de siècles. Dans une étude que nous avons publiée sur la montagne d'Espiaup (Luchon), nous avons montré comment les peuples de l'âge

du bronze ont allié, dans le *Callau des Pouriks*, la représentation de la puissance fécondante ou principe masculin avec celle de la puissance productrice ou principe féminin, symbolisée par des fossettes arrondies appelées dans l'Inde fossettes *Ioni*. Nous avons depuis lors retrouvé sur l'Espiaup des *ioni* beaucoup plus allongées et plus caractéristiques, par leur forme, que celle du *Callau des Pouriks*; mais ce n'est pas le moment de les décrire.

Les torqués, de fer ou de bronze, sont ordinairement terminés par des boutons juxtaposés. Nous n'en avons trouvé aucun qui se fermât avec une agrafe. Les torqués de fer ont leurs ornements rongés par la rouille; les boutons qui les terminent sont fort gros. Les grands torqués de bronze ont généralement aussi de gros boutons. Ils sont massifs et lourds. Quelques-uns ont 2 centimètres de diamètre; ils s'amincissent dans le voisinage des boutons. Les ornements sont des lignes transversales et des cannelures longitudinales. Sur les disques qui les terminent sont gravés des triangles et des cercles pointés. Les petits torqués sont très-fragiles. Il est rare qu'on puisse les extraire de la terre sans qu'ils tombent en poussière. Les disques sont minces; nous en possédons un entièrement lisse, terminé par deux petits boutons.

Les torqués les plus remarquables que nous avons recueillis à Avezac sont assurément ceux qui se trouvaient dans le neuvième tumulus du grand alignement. Là, sous une pierre indicatrice, placée au centre du cromlech, à une profondeur de 62 centimètres dans le sol, était un lit de cendres et de charbon ayant 4 centimètres d'épaisseur. A 60 centimètres du centre, vers le sud-est, nous avons trouvé une urne, et dans la couche de cendre, au milieu de débris d'ossements carbonisés, une grande quantité de fragments de bronze tellement oxydés qu'au moindre contact ils tombaient en poussière, et qu'on pouvait ramasser cette poussière à pleines mains. Nous sommes parvenus à en retirer quelques fragments que nous avons fait dessiner dans la Planche IV, fig. 4, 5, 6, 9. Ce sont les débris de torqués lisses ou en torsade revêtus, de distance en distance, de plaques circulaires de bronze, ayant de 32 à 35 millimètres de diamètre. Sous ces plaques sont deux petites tiges qui les dépassent dans un but ornemental, et de petits anneaux destinés

sans doute à recevoir des pendeloques. Cette parure devait produire beaucoup d'effet. Les bracelets en bronze sont minces et si fragiles que nous n'avons pu en recueillir aucun entier. Nous en avons trouvé un en fer formé d'une simple tige cylindrique à bouts juxtaposés, terminés par de petits boutons. Enfin, nous avons tiré du sol les débris de deux armilles en bronze.

Dans le neuvième tumulus du grand alignement, nous avons recueilli quelques petits boutons de bronze consistant en cônes évidés avec de petites tiges à l'intérieur pour les attacher et ressemblant un peu à certains clous de fauteuil (Pl. V, fig. 8).

Dans le troisième tumulus du même alignement, remarquable par son fossé circulaire, nous avons trouvé, au milieu de la couche de cendre produite par le bûcher, une autre sorte de bouton de bronze : c'est un gros disque presque hémisphérique, assez semblable à un timbre de pendule, dans l'intérieur duquel se croisent deux tiges qui devaient servir pour l'attacher au vêtement.

Il nous reste à parler des fibules. Elles appartiennent à deux types différents : les fibules à plaque ronde et celles à dessus en arc.

Les fibules à plaque ronde sont composées d'un disque de bronze ou de cuivre, assez semblable à un bouton, orné de cercles concentriques, sous lequel se cachent l'épingle et le ressort. Nous en avons fait dessiner deux sortes : l'une entièrement en bronze n'est qu'une plaque présentant en dessous deux appendices fondus en même temps qu'elle et qui reçoivent un ressort à boudin avec son arc et l'épingle (Pl. V, fig. 2). L'autre n'est en réalité qu'une très-petite fibule de fer sur l'arc de laquelle est attaché un mince et large disque de cuivre travaillé au repoussé, orné de cercles concentriques, et par lequel elle est entièrement couverte (Pl. V, fig. 3).

Les fibules à dessus en arc ont, au lieu d'un disque, une tige plus ou moins aplatie qui se courbe en cintre, se creuse en gouttière pour recevoir l'extrémité de l'épingle, puis se relève en crochet et se termine par une boule ou un bouton. Elles sont en fer ou en fer et bronze.

Dans celles qui sont en fer et en bronze, il faut distinguer cinq parties : l'arc, le crochet qui n'est que l'extrémité libre de l'arc, l'épingle, le ressort, et l'axe sur lequel ce dernier s'enroule. C'est l'axe qui caractérise cette sorte de fibule. Il est très-grand et per-

pendiculaire au plan de l'arc ; c'est la partie la plus ornementée du bijou. L'épingle et le ressort sont toujours en fer. L'arc peut être en fer ou en bronze ; mais la forme de la fibule varie légèrement suivant le métal employé.

Quand l'arc est en bronze, il se termine du côté du ressort par un manchon que l'axe traverse. Des lignes longitudinales ou transversales et de petits triangles en font l'ornementation. Le crochet a la forme d'un bouton ou d'un disque à cercles concentriques. Il peut avoir une certaine complication de supports dans un but ornemental (Pl. V, fig. 4). L'axe a 6 ou 7 centimètres de longueur : c'est une tige de fer terminée par deux élégantes boules de bronze (Pl. V, fig. 5, 6 et 10). Le ressort se compose d'un fil arqué qui s'étend entre les deux boules, presse l'extrémité du corps de la fibule et s'enroule en tours contigus et nombreux sur l'axe, dans toute sa longueur.

Les fibules qui ont un arc en fer paraissent moins anciennes que les précédentes. Leur cintre s'élargit à sa partie supérieure, et l'on y voit presque toujours de petites lamelles de bronze incrustées, sur lesquelles sont gravés des chevrons et des lignes obliques. Le crochet est simple. Il se termine par un disque, un bouton, une boule, un cube ou une massue imitant la forme de la baie de l'églantier ; et à sa partie supérieure, l'on remarque l'inévitable cercle, au milieu duquel se trouve parfois un granule de bronze. La tige qui forme le cintre, au lieu de se terminer par un manchon du côté de l'axe, s'amincit et se transforme en un simple fil qui s'enroule sur le milieu de l'axe et forme un arc passant entre le cintre et l'épingle. Nous avons distingué deux types dans ces fibules, suivant qu'elles ont ou non un anneau de fer retenu par l'épingle.

Les premières (Pl. V, fig. 7 et 9) ont un axe assez court (3 centimètres et demi à 5 et demi). Il est orné à ses extrémités de petits disques non contigus, de un centimètre et demi de diamètre. Les fibules à arc en fer dépourvues d'anneaux ont un axe garni de petits disques de bronze contigus, n'ayant que 6 ou 7 millimètres de diamètre, ce qui les fait ressembler à une vis de bronze (Pl. V, fig. 4). Cet axe, toujours très-long, a parfois jusqu'à 44 centimètres.

Les fibules de fer sans mélange de bronze manquent d'axe. Le ressort, très-grossier, n'est que la continuation de la tige qui fait le

cintre ; il se termine par l'épingle. La fibule est donc d'une seule pièce. Cette dernière sorte de fibule, assez commune dans les cimetières de la Marne, se trouvait encore, à Chassemy, dans des urnes de l'époque gallo-romaine ; nous n'en avons recueilli, à Avezac, aucun spécimen dans les tumulus des alignements.

Nous avons décrit les armes, les bijoux et les vases trouvés dans les tumulus d'Avezac. Malgré l'action destructrice du bûcher, nous avons pu faire connaître d'une manière assez complète la phase industrielle qu'ils représentent. Ils datent évidemment des temps où le fer fut importé en Gaule. Si quelques tumulus, sur la partie de la colline qui s'étend à l'ouest, ne contiennent que du bronze, leurs voisins qui font partie du même alignement renferment du fer, et tout fait supposer que les âges ne sont pas différents. Les cromlechs qui les entourent, le menhir qui les signale sont dus aux traditions qu'ont léguées à l'âge du fer les âges précédents. L'absence complète d'armes de bronze, le mélange du fer au bronze dans la confection des bijoux, la forme des urnes qui n'ont jamais ni les anses multiples, ni des anneaux de suspension dont est décorée la partie saillante de la panse des vases néolithiques et cébenniens de Ger et de Bartrès, ni les nombreux mamelons de leur base ; le manque constant de cellas, tout prouve que l'âge du bronze était passé lorsque la main des hommes éleva ces tumulus.

La civilisation dont ils sont l'expression est très-différente de celle dont on a exhumé les vestiges des cimetières de la Marne. On enterrait dans ces cimetières. Le vase typique que l'on y trouve a la partie proéminente de la panse anguleuse (1), le col droit, des grecques et des chevrons pour ornements. Le vase typique de nos tumulus a la panse arrondie ; les ornements sont, comme nous l'avons dit, des impressions de doigts, des mamelons, de larges lignes obliques descendant jusqu'à la base, ou des sillons parallèles placés irrégulièrement dans des triangles et des quadrilatères. Les assiettes

(1) L'un de nous a découvert dans la *Plaine de Rivière*, près de Saint-Gaudens, des sépultures avec enceintes de pierres ; il en a déjà retiré plusieurs vases dont la forme est assez semblable à celle des vases de la Marne. Ces urnes, sans ornement, renferment des cendres, des os calcinés, des fragments de bronze et des bracelets en fer.

sont également dissemblables. Celles qui recouvrent les urnes d'Avezac ont la forme des cônes tronqués munis d'une anse. Celles que l'on a placées près du mort dans les cimetières de la Marne, ont généralement la panse anguleuse, comme les vases qu'elles accompagnent, et le bord est en retrait.

Les armes ne sont pas moins différentes : Les épées des cimetières de la Marne sont plus longues ; elles se terminent postérieurement par une soie qui pénétrait dans un manche de bois ; le fourreau n'était pas en métal. Celles d'Avezac ont une poignée en fer, courte et d'une forme particulière ; le fourreau était de cuivre et de bronze. La lance de nos tumulus était une véritable épée emmanchée ; celle des cimetières de la Marne était un grand javelot au bout d'un long manche.

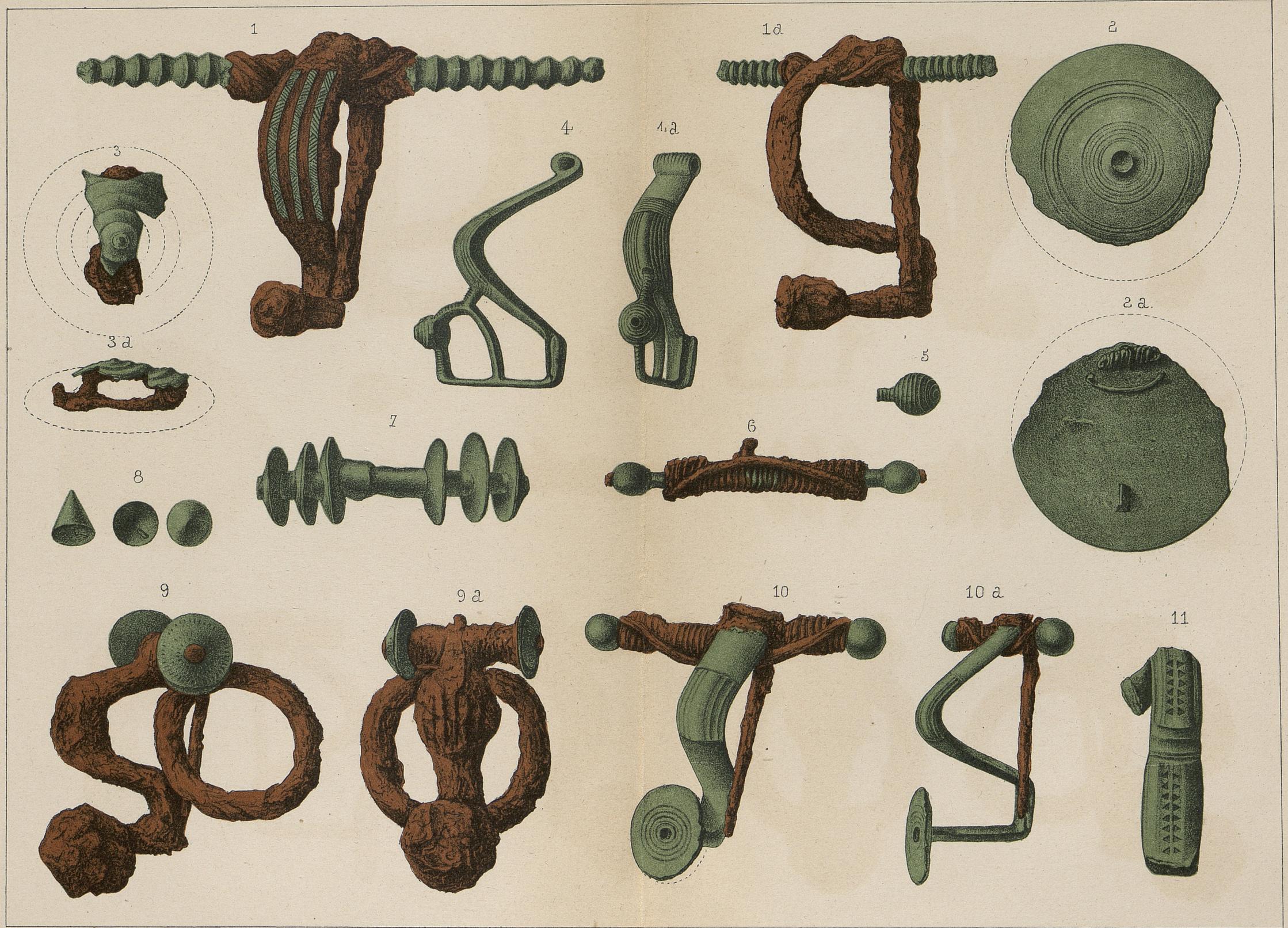
Les torqués d'Avezac sont beaucoup plus lourds et plus compliqués que ceux des Rémois ; ils ne se ferment jamais par une agrafe. La longueur de l'axe des fibules donne à ces bijoux un caractère spécial.

Le plateau de Lannemezan faisait partie de l'Aquitaine. Ses habitants durent fournir un contingent de guerriers pour défendre la patrie commune contre Crassus, lieutenant de César. *Qui in numero fuerunt Tarbelli, Biguerriones, ... Garumni, ...* (Ces., l. III, 27). On pouvait donc s'attendre à trouver dans les tumulus de ce plateau un cachet particulier dû à la race ibère. Il nous a semblé cependant que c'est l'industrie celtique presque pure et même l'industrie contemporaine des premiers temps de la conquête celtique dont nos fouilles ont mis au jour les vestiges.

Les tertres funéraires d'Avezac ne renferment aucune urne gallo-romaine. Ils avaient donc cessé d'être des lieux de sépulture lors de la conquête de l'Aquitaine par les Romains. Les objets qu'ils nous ont livrés sont différents de ceux des cimetières de la Marne. On pourrait en conclure avec sûreté qu'ils ne datent pas de la même époque que ces cimetières, s'il était prouvé que l'industrie belge a pénétré dans la région pyrénéenne ; mais il ne paraît pas qu'elle se soit étendue jusque-là, du moins avec sa physionomie ordinaire. Cependant, les tumulus qui ne font partie d'aucun alignement renfermaient des épées à fourreaux de cuir ou de bois garnis de tôle sur les côtés. Or, l'épée à fourreau de bois est caractéristique des

cimetières rémois. L'influence de l'industrie belge semble donc s'être fait sentir dans le midi de la France, mais faiblement, à la fin des temps où l'on enterrait les urnes dans les tertres d'Avezac. Les tumulus alignés, plus anciens que les autres, sont évidemment antérieurs à l'époque qui a subi l'influence belge. La petitesse des poignées d'épée dénote une race asiatique, presque encore pure de tout mélange. Les cromlechs internes, le menhir, l'usage même d'inhumer la cendre des morts dans des amas de terre, prouvent la haute antiquité de ces monuments et les rapprochent, par ces caractères, de ceux des âges du bronze et de la pierre polie. Nous pouvons donc les considérer comme contemporains des premiers temps de la domination celtique dans notre pays. Ils sont à peu près du même âge que les nécropoles de Golasecca, d'Albano, de Villanova, etc. M. de Mortillet les appellerait *halstattiens* ; nous ne pouvons nous résigner à donner à des vestiges celtiques, trouvés dans la région que les Romains ont nommée la Gaule et qui fut la grande Celtique par excellence, le nom d'une bourgade de l'Allemagne, où la race qui a peuplé notre pays n'a fait que passer. Le cimetière d'Halstatt est d'ailleurs celui d'une époque de transition plutôt que d'une époque bien caractérisée. Le bronze y abonde. On y enterre des morts que l'on n'a pas incinérés, et, dans l'ornementation, les motifs tirés du monde organisé ne sont pas rigoureusement exclus. Dans les tumulus d'Avezac, les ornements géométriques sont seuls admis ; et encore, parmi ces ornements, ne peut-on citer que les lignes, les sillons, les triangles et les cercles pointés. Les cercles pointés notamment paraissent sur tous les objets et attestent les tendances profondément religieuses des populations qui les faisaient graver partout.

A notre avis, les tumulus d'Avezac ne constituent pas seulement une nécropole de la période celtique ; nous voyons en eux les tombeaux de la race envahissante, c'est-à-dire des Celtes eux-mêmes. Ils ne sont pas groupés auprès de sépultures des âges précédents, comme ceux d'une race vaincue qui s'assimile les arts de ces vainqueurs. Commencés à l'apparition du fer dans notre pays, ils sont, malgré les détériorations causées par le feu, une des plus belles expressions de la civilisation de la Celtique conquérante.

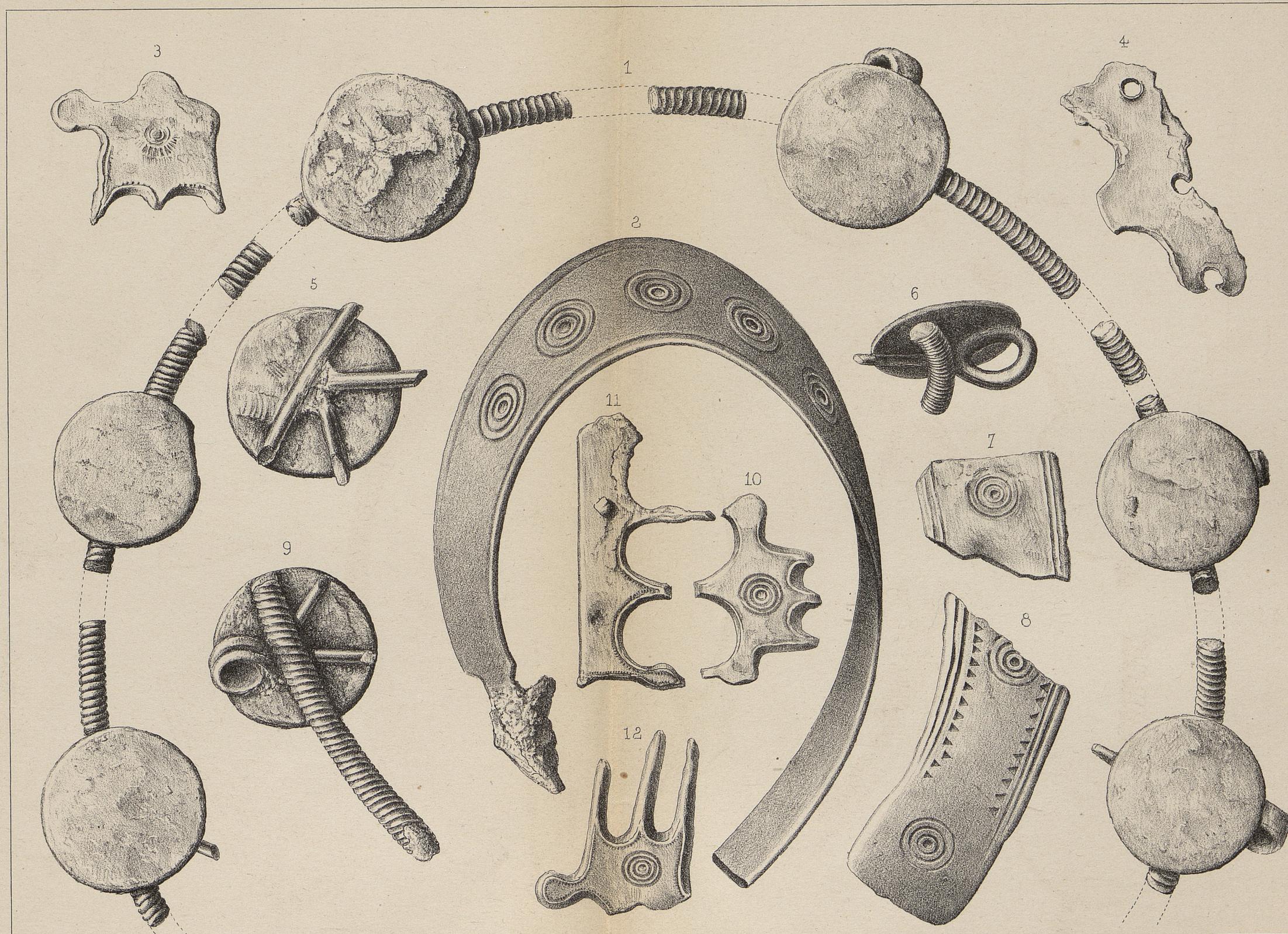


Pilley, Lith.

Lith Bourbier, St. Quentin.

TUMULUS D'AVEZAC (Hautes-Pyrénées)

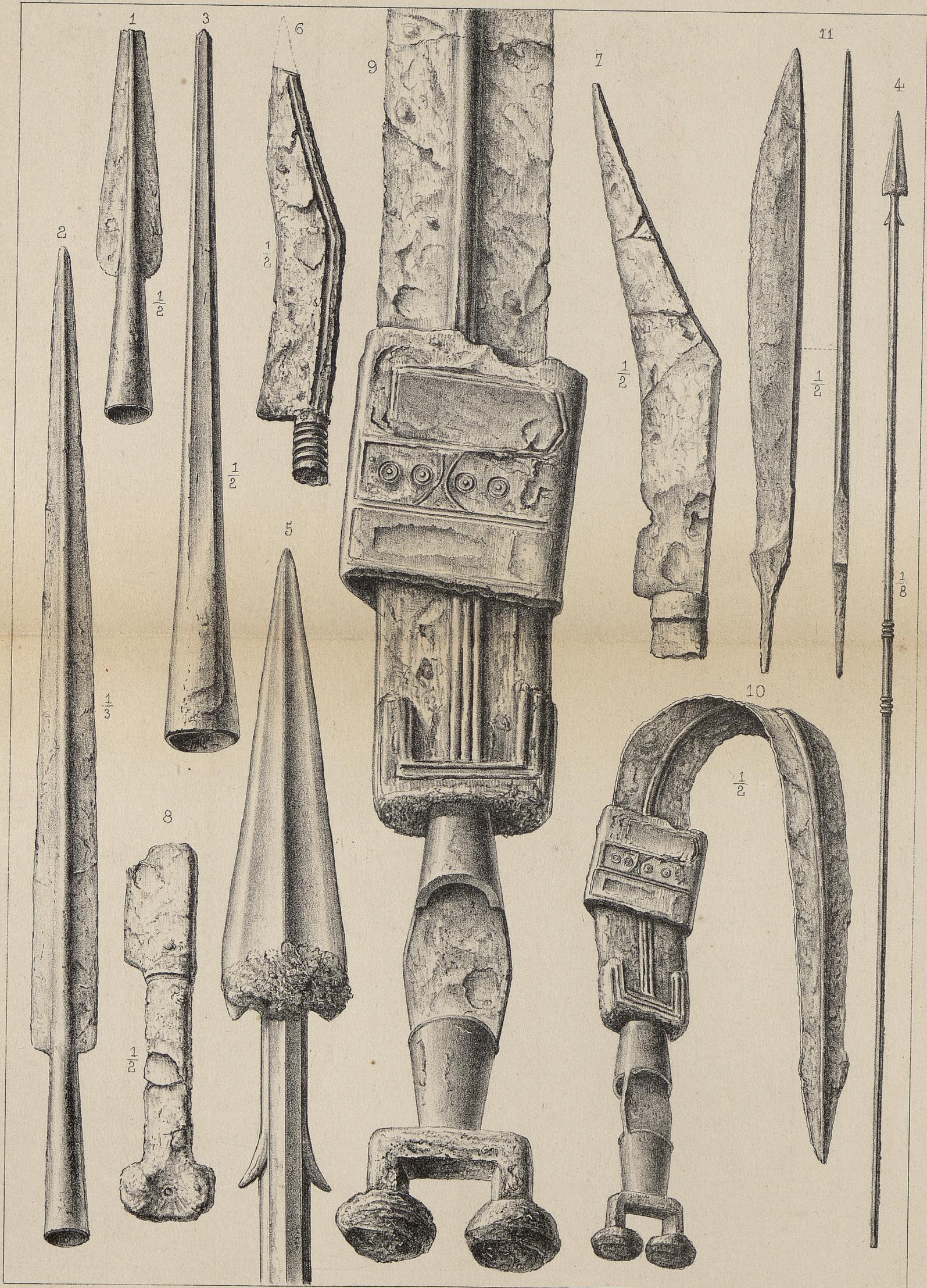
FIBULES



P. Boy, delin.

Lith. Bourcier. St. Quentin.

TUMULUS D'AVEZAC (Hautes-Pyrénées)
TORQUES - DIADÈME & FRAGMENTS.



Pilley. Lith.

Lith. Bourbier, St. Quentin.

TUMULUS D'AVEZAC (HAUTES-PYRÉNÉES)

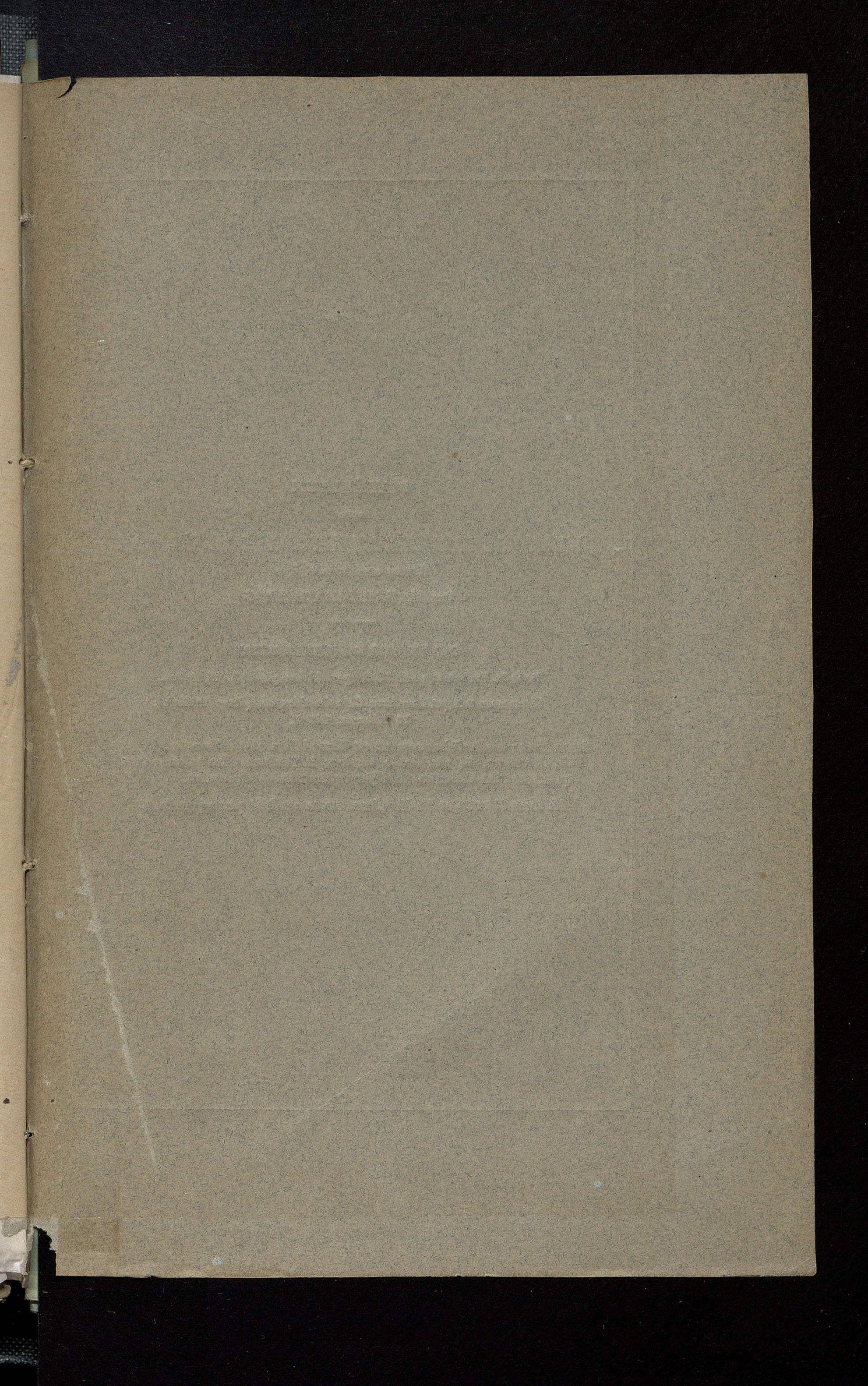
ARMES



Pilley, Lith.

Lith. Bourbier, St. Quentin.

TUMULUS D'AVEZAC (HAUTES-PYRÉNÉES)
SÉPULTURES D'INCINÉRÉS (1/2 G!)



MATÉRIAUX

POUR

L'HISTOIRE PRIMITIVE ET NATURELLE DE L'HOMME

Revue mensuelle dirigée

PAR M. EMILE CARTAILHAC

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la France et pour l'Etranger (Union postale), 15 francs.

Il reste un très-petit nombre de collections complètes. 2^e Série :
10 volumes, 150 fr.

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi d'un mandat postal à l'ordre du Directeur, 5, rue de la Chaîne, à Toulouse. Le talon sert de quittance. On s'abonne aussi par l'entremise des Libraires.

Le tome V 1875 et les livraisons ne se vendent pas séparément.